



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dépôt: N. Laurent Moser
08.12.2016

MOTION 9

La Chambre des Députés,

Considérant que les petites et moyennes entreprises (PME) sont des acteurs clés de notre économie,

Considérant que ces dernières années, les PME ont créé des centaines de milliers d'emplois en Europe et représentent 99,8% de toutes les entreprises et 69,73% des emplois en Europe,

Considérant qu'environ un tiers des chefs d'entreprises au Luxembourg ont passé le cap des 55 ans et sont à la recherche d'un successeur,

Précisant que dans les 10 années à venir, environ 1.500 entreprises artisanales se trouveront confrontées à des problèmes de succession,

Considérant que la recherche d'un successeur peut s'avérer extrêmement difficile pour des raisons de marché, de compétences mais aussi de financement,

Considérant que la cession d'une entreprise sous forme de société de capitaux n'a pas d'impact fiscal immédiat pour le repreneur ou pour la société qui reste propriétaire de ses avoirs,

Notant que le repreneur ou la société peuvent être ultérieurement confrontés à une imposition sur la plus-value de cession éventuelle,

Considérant que cela s'avère davantage compliqué pour les cessions d'activités d'entreprises en cas de succession avec plusieurs héritiers ou de transmission à une personne tierce,

Invite le Gouvernement

à analyser le régime fiscal en place applicable aux reprises des PME et le cas échéant à étudier la mise en place des améliorations afin d'avantage encourager la reprise des activités entrepreneuriales

L. MOSAR

O. Nodet